



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Compte-rendu analytique
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil seize le dix sept novembre à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Dominique STABILE, Maire, Mesdames BROYER, CHEINEY, CLAVERIE, HERITIER, Monsieur VILLAÇA, Adjoint au maire, Mesdames JANOT, MARSADIE, MARTIN GAUTIE, ROLLET, SANTIN, Messieurs AUGER, COULOUMY, DA COSTA, DUBAL, PIOCELLE-CORNILLION, ROBERT, conseillers municipaux

Pouvoirs : M. BERTRAND a donné pouvoir à Mme BROYER

Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme ROLLET

M. DECHELETTE a donné pouvoir à Mme SANTIN

M. PERRIER a donné pouvoir à M. PIOCELLE- CORNILLION

Mme BOUTEILLY a donné pouvoir à Mme MARTIN-GAUTIE

M. RALLIERE a donné pouvoir à M. DUBAL

A l'unanimité, Madame Anne – Marie JANOT a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 13 octobre 2016 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES

1) Désignation de membres au sein des commissions municipales

Le conseil municipal, à l'unanimité, porte au nombre de huit les membres de la commission des associations, animation et culture et désigne Monsieur PERRIER Lionel, membre de la commission Associations, Animation et Culture, Monsieur ROBERT Pascal, membre de la commission des Finances en lieu et place de Monsieur DUBAL Pascal. Monsieur PERRIER Lionel se retire des commissions Urbanisme et Qualité de Vie, Communication et des Relations extérieures.

2) Désignation d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame BOUTEILLY Nadine, membre du centre communal d'action sociale, en remplacement de Madame HARDY-BARRET Dominique.

3) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Lésigny pour la reconstruction du pont sur le Réveillon sis chemin rural dit « de Lésigny à Brie Comte Robert »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, désigne la commune de Lésigny comme maître d'ouvrage délégué et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
09/11/2016

Date Affichage du C.R. :
24/11/2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil seize, le 17 novembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE, Maire.

Etaiet Présents: Monsieur Dominique STABILE, Maire, Mesdames BROYER Marie Christine, CHEINEY Martine, CLAVERIE Joëlle, HERITIER Christine, Monsieur VILLACA Marcel, Adjoints au Maire, Mesdames JANOT Anne-Marie, MARSADIE Anne-Lise, MARTIN GAUTIE Josette, ROLLET Sylvie, SANTIN Audrey

Messieurs AUGER Marc, COULOUMY Christophe, DA COSTA Bernard, DUBAL Pascal, PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, ROBERT Pascal, conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. BERTRAND a donné pouvoir à Mme BROYER
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme ROLLET
M. DECHELETTE a donné pouvoir à Mme SANTIN
M. PERRIER a donné pouvoir à M. PIOCELLE-CORNILLION
Mme BOUTEILLY a donné pouvoir à Mme MARTIN GAUTIE
M. RALLIERE a donné pouvoir à M. DUBAL

Madame JANOT Anne-Marie a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité

N° 68 /16 – Désignation de membres au sein des commissions municipales

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-22,
Considérant les demandes de modifications au sein de certaines commissions municipales,
Considérant la nécessité de procéder à leur remplacement au sein des commissions des
Finances, Urbanisme et Qualité de Vie, Communication et Relations Extérieures,
Associations, Animation et Culture
Considérant qu'il convient alors de porter le nombre des membres de la commission des
Associations, Animation et Culture à 8,
A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1^{er} : DIT que Monsieur PERRIER Lionel se retire en qualité de membre de la commission Urbanisme et Qualité de Vie

Article 2 : DIT que Monsieur PERRIER Lionel se retire en qualité de membre de la commission Communication et des Relations Extérieures

Article 3 : DESIGNNE Monsieur Lionel PERRIER, membre de la commission Associations Animation et Culture

Article 4 : DESIGNNE, en remplacement de Monsieur DUBAL Pascal, membre de la commission des Finances, Monsieur Pascal ROBERT.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire
Dominique STABILE

